

### COORDONNÉES DU JOUEUR

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité/lieu de naissance : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Téléphone domicile : \_\_\_\_\_ Téléphone portable : \_\_\_\_\_  
 E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### TARIFS

Cochez la catégorie	Année de naissance	Montant de l'adhésion		
		Compétition en individuel	Verneuil	Extérieurs
<input type="checkbox"/> Séniors et Vétérans		42 €	200 €	210 €
<input type="checkbox"/> Juniors	2006 - 2009	26 €	220 €	230 €
<input type="checkbox"/> Cadets	2010 - 2011			
<input type="checkbox"/> Minimes	2012 - 2013			
<input type="checkbox"/> Benjamins	2014 - 2015			
<input type="checkbox"/> Poussins	2016		150 €	160 €
<input type="checkbox"/> Loisir			150 €	160 €

Réduction à partir du second membre d'un même foyer : -20 € pour la deuxième personne / -30 € pour les suivantes.

### PIÈCES À FOURNIR

- 1 photo
- Certificat médical de moins de 3 mois avec mention **COMPÉTITION** ou auto-questionnaire médical pour renouvellement
- Règlement de l'adhésion en espèces, par chèque à l'ordre de USV Tennis de Table (avec le nom du joueur au dos si différent de celui du payeur) ou par virement - IBAN de l'USV Tennis de Table : FR76 1027 8061 1800 0201 4810 143 en précisant dans la référence de votre paiement le nom du ou des joueur(s)
- ▲ Raquette (enfant et adulte) : 35 €  
Pour les compétitions, le maillot du club est **obligatoire** (35 €) - disponible auprès du bureau

### AUTORISATIONS

Acceptez-vous que votre photo soit publiée sur le site internet et réseaux sociaux de l'USV Tennis de Table ? OUI  NON

#### AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs-res)

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

- Lu et accepte sans condition le règlement intérieur du club.
- Autorise tout dirigeant ou responsable de l'US Verneuil Tennis de Table à donner en nom, lieu et place toute autorisation nécessaire pour tout acte médical ou chirurgical qui, le cas échéant, serait à effectuer en urgence par le corps médical, concernant mon enfant \_\_\_\_\_
- Autorise toute autre personne à transporter mon enfant dans son véhicule personnel, à l'occasion des déplacements nécessités par la pratique du Tennis de Table.
- Vérifierai que, à l'heure des cours, mon enfant soit bien pris en charge par le ou les responsable(s) de l'US Verneuil Tennis de Table.
- Autorise mon enfant à quitter la salle, seul, à la fin de la séance : OUI  NON

Date : \_\_\_\_\_

Signature :  
(du tuteur légal si mineur-e)

#### Pour contacter l'US Verneuil Tennis de Table

Président : François DONDA 06 03 99 37 57 [president.usvtt@gmail.com](mailto:president.usvtt@gmail.com)  
 Secrétaire : Chrystel KONIEZNA 06 10 24 63 51 [secrtaire.usvtt@gmail.com](mailto:secrtaire.usvtt@gmail.com)  
 Trésorier : J.-F. CAZOULAT 06 73 99 62 68 [usvtt.tresorier@gmail.com](mailto:usvtt.tresorier@gmail.com)

Site internet : [www.usverneuil-tt.kalisport.com](http://www.usverneuil-tt.kalisport.com)

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :  

#### Cadre réservé à l'US Verneuil TT

Certificat médical   
 Règlement   
 Autorisation parentale   
 Maillot  Taille :

Les adhérents du club de l'US Verneuil Tennis de Table, à quelque titre que ce soit : dirigeants, éducateurs, entraîneurs, arbitres, joueurs, parents..., sont tenus de respecter le présent règlement intérieur.

### ADHÉSION

Afin de pratiquer le tennis de table, tous les licenciés à l'US Verneuil Tennis de Table, et pour certaines obligations les parents ou les représentants légaux des licenciés mineurs, doivent :

- avoir rempli la fiche de renseignements lors de l'inscription ou du renouvellement de l'adhésion : sur cette fiche figurent tous les renseignements utiles concernant l'adhérent ; celui-ci s'engage à signaler tout changement au secrétariat de l'entente (adresse, téléphone...);
- s'être acquitté de sa cotisation annuelle (montant mentionné sur le formulaire d'inscription).

Toute inscription est ferme, définitive et la licence est due pour la durée entière de la saison sportive.

Tout chèque impayé obligera les personnes concernées à venir s'acquitter du montant auprès de l'US Verneuil Tennis de Table. Nous nous réservons le droit de demander le paiement de la licence en espèce et pour sa totalité.

Des facilités de paiement peuvent, le cas échéant, être accordées par le Comité de Direction (famille nombreuse, situations individuelles particulières, ...) avec paiements échelonnés jusqu'au 31 décembre, sauf exception.

### DÉMISSION

La période et les modalités de mutation sont précisées par les règlements de la FFTT.

Pour les cas de démission où l'autorisation du club est obligatoire, la demande sera examinée par le Comité de Direction.

L'adhérent qui quitte le club doit être à jour de ses cotisations. Le club se réserve le droit de lui réclamer toute somme impayée.

### PONCTUALITÉ

Les retards nuisent à la bonne pratique du tennis de table. La ponctualité est une marque de respect à l'égard des entraîneurs et des autres joueurs.

L'entraîneur se réserve le droit d'accepter ou de refuser un joueur en retard.

Les parents doivent prendre connaissance des horaires, jours d'entraînement et lieux ; et veiller au respect de ces horaires par leurs enfants.

### VIE ASSOCIATIVE

Le(a) licencié(e) devra se conduire respectueusement et appliquer les instructions qui lui seront données.

Il est strictement interdit d'introduire ou d'utiliser dans l'enceinte du gymnase tout produit ou objet dangereux (objet tranchant, produit inflammable, matériel d'autodéfense, ...).

Toute diffusion, manipulation ou absorption de substances illicites (drogues, tabac, ...) est strictement interdite dans l'enceinte sportive.

L'accès aux vestiaires est strictement interdit à toute personne non licenciée.

Il est de l'intérêt du (de la) licencié(e) de respecter le matériel et les équipements mis à sa disposition.

Toute dégradation devra être remboursée par son auteur ou son responsable légal.

Le club ne pourra être tenu responsable des vols pouvant subvenir dans l'enceinte sportive.

### SALLE DE SPORT

Le lieu des entraînements et des matchs peut varier en fonction de l'occupation : gymnase La Garenne.

En cas de fermeture des terrains, une information sera diffusée aux licenciés (par mail, site internet, page Facebook et Instagram de l'entente).

## COMPÉTITIONS

Pour participer aux entraînements et aux compétitions, il faut obligatoirement être licencié au club. Cependant, les joueurs qui souhaitent devenir licenciés pour la première fois, sont autorisés à participer à deux entraînements à titre d'essai.

Aucun joueur non licencié au club, ou tout joueur objet de sanction de la part de l'US Verneuil Tennis de Table, au sein d'un autre club et/ou des instances sportives, ne peut participer à un match officiel. Dans le cas contraire, la responsabilité en incombe à l'éducateur/à l'entraîneur qui aurait commis une telle infraction.

Les compétitions auront lieu le vendredi, samedi ou le dimanche en fonction de la catégorie. Exceptionnellement, elles peuvent se dérouler un autre jour.

Certains(es) licencié(es) ne seront pas sollicités(es) pour la compétition du week-end. Ce choix est entièrement défini par les éducateurs, entraîneurs et dirigeants. À aucun moment, un parent ne pourra interférer sur cette décision.

## TRANSPORT

Les adhérents se rendent aux entraînements par leur propre moyen.

Le transport lors des différentes compétitions est assuré par les éducateurs, les entraîneurs, les parents et accompagnateurs bénévoles.

Les parents s'engagent à participer au minimum à un déplacement durant la saison.

## DISCIPLINE

Tout manquement au règlement intérieur par un(e) licencié(e) du club sera examiné par le comité directeur du club, réuni en commission de discipline, et pourra entraîner des sanctions appropriées pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Outre les sanctions appliquées par les instances sportives, tout manquement de la part d'un entraîneur/éducateur impliquant sa responsabilité sera examinée par le comité directeur du club, réuni en commission de discipline, et des sanctions sportives et financières, allant jusqu'à l'exclusion, pourront être prononcées.

Toute amende sanctionnant un comportement antisportif prononcée par les instances sportives à l'égard d'un dirigeant, d'un entraîneur, d'un(e) éducateur(trice), d'un(e) licencié(e), adhérent(e)s de l'US Verneuil Tennis de Table, devra être remboursée au club par l'adhérent(e) sanctionné(e).

## ASSURANCE

Tout (e) licencié(e) se trouve sous la responsabilité du club uniquement pendant les heures d'entraînements et de compétition.

Il (elle) est couvert(e) par l'assurance groupe souscrite par la FFTT en lien avec son adhésion (licence sportive).

En cas de blessure, le(a) joueur(se) ou son(sa) représentant(e) légal(e) doit prendre contact avec les responsables du club sous 5 jours afin d'établir une déclaration d'accident. Dans le cas contraire, la déclaration ne pourra être prise en compte.

Une assurance complémentaire est également disponible à la charge du licencié.

## ENGAGEMENT

### Entraîneurs et éducateurs

Les entraîneurs et les éducateurs ont pour tâche la préparation à la pratique du tennis de table à tous les niveaux et sous tous ses aspects (préparation physique, formation, entraînement technique et tactique, éducation morale et sociale du joueur) pour une bonne intégration dans le groupe.

Choisis pour leurs compétences techniques et leurs qualités humaines, les entraîneurs et les éducateurs ont toute autorité en matière de choix technique, tactique, pour la composition et la direction des équipes qu'ils entraînent.

Ils doivent participer aux réunions régulièrement programmées par le comité directeur.

Ils doivent participer aux formations organisées par le District des Yvelines.

Les entraîneurs et les éducateurs diplômés par le District doivent transmettre leurs acquis aux autres éducateurs / entraîneurs pour maintenir un bon niveau de compétence d'ensemble.

L'entraîneur et/ou l'éducateur sont responsables du matériel utilisé lors des entraînements et des compétitions (tables et tenue sportive appropriée, baskets d'intérieur...) et de la propreté et du maintien en bon état des équipements communaux utilisés.

Toute participation à une manifestation autre que les compétitions officielles et entraînements programmés par le club, tout achat de matériel doivent faire l'objet d'un accord préalable de la part du Comité de Direction.

L'entraîneur et/ou l'éducateur convoquent joueurs et parents, fixe l'heure et le lieu des rendez-vous et prépare les documents à emporter pour les compétitions.

Chaque joueur est à la disposition de toutes les équipes de sa catégorie d'âge mais il peut être appelé à jouer en catégorie supérieure selon les besoins et dans l'intérêt des équipes.

L'entraîneur et/ou l'éducateur informent préalablement le club via son secrétariat de tout déplacement d'équipe en dehors des compétitions organisées par le District.

L'entraîneur et/ou l'éducateur sont soumis aux règlements des instances sportives du tennis de table.

Tout manquement au présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une retenue sur défraiements.

## **Joueurs**

Le joueur adhère au club pour prendre plaisir à la pratique du tennis de table dans un bon état d'esprit et dans le respect des règles élémentaires de la vie en collectivité et des règles sportives et associatives.

Toute attitude à la table, au cours des déplacements et des diverses manifestations organisées par le club, qui serait susceptible de porter atteinte à la renommée du club ou de ses responsables, sera examinée par le Comité de Direction de l'US Verneuil Tennis de Table, et pourra faire l'objet de sanctions.

Le joueur s'engage à :

- Considérer le tennis de table comme un sport, associé à la notion de plaisir et d'échange, dans le respect de la compétition et des intervenants ;
- Se tenir informé des horaires d'entraînement et de compétition et suivre les convocations ;
- Respecter les horaires des entraînements et des rendez-vous pour les compétitions ;
- Prévenir l'entraîneur et/ou l'éducateur, dans la mesure du possible, au moins 48 heures à l'avance, en cas d'absence ou d'empêchement ;
- Accepter les décisions prises par les entraîneurs, éducateurs et dirigeants, notamment suivre les consignes à l'entraînement sans perturber le groupe par un comportement inapproprié ;
- Respecter les arbitres, les adversaires, ses coéquipiers et ses dirigeants accompagnateurs ;
- Participer au maximum à la vie associative (tournois, manifestations, réunions, assemblées générales,...) ;
- Respecter le matériel et les locaux mis à disposition ;
- Respecter le conducteur et son véhicule qui le transporte pour les matchs à l'extérieur ;
- Respecter les règles d'hygiène (douche et hygiène personnelle, propreté des équipements, ... ) ;
- Honorer sa convocation dans quelque équipe que ce soit où qu'elle joue ;
- En cas de carton jaune ou rouge pour propos ou gestes blessants, injurieux et/ou grossiers, à effectuer des travaux d'intérêt général au sein du club pendant le temps de sa suspension (prononcée par les instances sportives dont le club) ou à régler l'amende. À défaut, il ne sera plus autorisé, a minima, à participer aux compétitions.

## **Dirigeants (es)**

Le dirigeant est partie prenante dans la gestion et la bonne marche du club. Il doit faire respecter le règlement intérieur et maintenir en permanence un bon esprit sportif.

En tant qu'accompagnateur d'équipes, le dirigeant doit s'informer du calendrier des matchs.

Éventuellement, il établit la feuille de match et les rapports en collaboration avec l'entraîneur et/ou l'éducateur responsable de l'équipe.

Il participe à la logistique de l'équipe et contribue au bon fonctionnement du club en participant aux manifestations diverses organisées par le club et aux réunions auxquelles il est convié.

Au cours des matchs, il épaula l'entraîneur et/ou l'éducateur mais n'intervient pas dans le management de l'équipe. Il a cependant toute autorité sur les joueurs pour faire appliquer les consignes de l'entraîneur ou de l'éducateur en son absence.

## **Parents**

En inscrivant leurs enfants, les parents prennent connaissance du règlement intérieur qu'ils doivent respecter et faire respecter par leurs enfants. La bonne marche du club et la sécurité des enfants passent par l'implication des parents au sein du club.

Les parents doivent :

- Respecter les heures de début et de fin de séance des entraînements et des matchs (en dehors des horaires fixés par les entraîneurs et/ou éducateurs, la responsabilité du club n'est pas engagée) ;
- En cas de retard pour récupérer l'enfant à l'issue des entraînements ou des matchs, demander à l'enfant d'attendre dans l'enceinte sportive ;
- S'assurer que l'encadrement du club est bien présent avant de laisser son enfant au point de rendez-vous ;
- Accompagner l'équipe, le plus souvent possible, pour les compétitions à l'extérieur, après avoir vérifié que le transport de joueurs est bien couvert par leur assurance automobile ;
- Pour les déplacements : venir au rendez-vous fixé par l'entraîneur et/ou l'éducateur (point de rencontre) ; ne pas se déplacer directement sur le lieu du match sauf si l'entraîneur et/ou l'éducateur sont prévenus ;
- Exiger de l'enfant le respect des conducteurs et des accompagnateurs ;
- En cas d'absence pour un match, prévenir 48 heures à l'avance, dans la mesure du possible, l'entraîneur et/ou l'éducateur ;
- Pendant les matchs et les entraînements, les parents ont une valeur d'exemple pour les joueurs(euses), ils doivent se garder d'intervenir dans le management de l'équipe ou en ce qui concerne l'arbitrage et doivent conserver un comportement calme et une attitude digne ; leurs encouragements sont toutefois les bienvenus dans le respect des acteurs.